

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : FEADER Leader : mise en place du cadastre solaire Tarentaise

Séance du 20 septembre 2022

Membres du Bureau en exercice	16	Date de la convocation	13 septembre 2022
Nombre de présents	10	Date de l'affichage	13 septembre 2022
Nombre de Procurations	0		
Nombre de votants	8		
Pour	8		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 20 septembre 2022, à 18h00 le Bureau Syndical, légalement convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

Les 2 Conseillers Départementaux ne prennent pas part au vote

Composition du Bureau Syndical	Membres du Bureau Syndical	Présent	Excusé	Absent	Procuration
Président	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
1 ^{ER} Vice Président	MARTIN Patrick	X			
2 ^{ème} Vice Président	ABONDANCE Jocelyne	X			
3 ^{ème} Vice Président	POINTET André	X			
4 ^{ème} Vice Président	FAVRE Didier	X			
5 ^{ème} Vice Président	DESRUES Guillaume	X			
6 ^{ème} Vice Président	SPIGARELLI Lucien	X			
7 ^{ème} Vice Président	PACHOD Jean Yves		X		
8 ^{ème} Vice Président	DUNAND François	X			
9 ^{ème} Vice Président	JAY Claude		X		
Membre du Bureau	UTILLE GRAND Cécile		X		
Membre du Bureau	PICOLLET Auguste	X			
Membre du Bureau	ROLLAND Vincent		X		
Membre du Bureau	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			
Membre du Bureau	AMET Yannick		X		
Membre du Bureau	MONIN Thierry		X		

Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l'APTV

OBJET : FEADER Leader : mise en place du cadastre solaire Tarentaise

Monsieur le président rappelle qu'en Tarentaise, en dehors de la « grande hydraulique », la production d'énergie renouvelable reste encore anecdotique, et notamment concernant l'énergie solaire. Or les panneaux solaires seraient plus efficaces en montagne qu'en plaine.

En effet, le rayonnement solaire est plus intense en altitude en hiver, car moins limité par les nuages et le brouillard. Le rendement photovoltaïque est amélioré grâce à la réflexion du rayonnement sur la neige. Enfin, l'inclinaison optimisée des panneaux permet de capter les rayons bas du soleil en hiver.

Engagée depuis plusieurs années dans la démarche de « Territoire à énergie positive », l'APTV souhaite promouvoir et accompagner des actions relatives à la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Tarentaise. La réalisation d'un cadastre solaire permettrait de quantifier le potentiel des toitures et d'autres surfaces type parking.

Les interfaces web dédiées sont conçues pour être pédagogiques et constituent des outils d'animation :

- pour permettre aux collectivités territoriales d'identifier les zones de leur territoire disposant d'un fort potentiel solaire et ainsi, le cas échéant, encourager les initiatives
- pour permettre aux propriétaires de toitures (bailleurs, promoteurs, copropriétés, propriétaires de maisons individuelles, entreprises, industriels, centres commerciaux...) de connaître leur potentiel solaire et envisager, s'ils le souhaitent une installation solaire thermique ou photovoltaïque.

Chaque toiture du cadastre solaire est restituée en zone « cliquable », et une couleur représente le degré de potentiel selon des catégories : mauvais, faible, moyen, fort.

Le cadastre propose enfin des simulations techniques et économiques pour des installations photovoltaïques et thermiques.

Le territoire de Maurienne a fait part de son intérêt pour lancer cet outil sur son territoire et l'APTV s'est donc associée au SPM pour porter un groupement de commande.

Pour l'APTV le coût du cadastre solaire Tarentaise est de 15 360 €. Il est proposé de solliciter un financement auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER (fonds FEADER) et du Département de la Savoie (Crédits spécifiques Europe) selon le plan de financement ci-après :

Europe Programme LEADER (FEADER)	Conseil Départemental de la Savoie	APTV	Total TTC
9 216 €	3 072 €	3 072 €	15 360 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- La sollicitation des financements auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER (FEADER) selon les montants et les taux listés ci-dessus,
- La sollicitation des financements auprès du Département de la Savoie dans le cadre des « Crédits spécifiques Europe » selon les montants et les taux listés ci-dessus,
- La sollicitation de l'autorisation de débiter cette opération par anticipation de l'obtention de l'arrêté attributif de subvention,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

21 SEP. 2022

Le Président
Fabrice Pannekoucke



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.